

### Séquence 1, lecture analytique 3 : Diderot, *Le supplément au voyage de Bougainville*

Extrait de la section IV : « *L'aumônier -Vous avez donc aussi vos libertines...Orou [...] bien général et utilité particulière* »

#### Situation du texte

L'extrait se situe peu après la réouverture du dialogue entre Orou et l'aumônier au début de la section IV de l'œuvre. L'entretien des deux hommes a commencé dans la section précédente (voir séquence 2 texte 2). Par l'intermédiaire d'Orou, le lecteur a découvert la théorie des trois codes et la liberté sexuelle qui règne à Tahiti. Les coutumes sexuelles sont essentiellement basées sur le principe de la liberté et servent une finalité commune, la reproduction (l'enfant est considéré comme la plus grande richesse) : les femmes sont communes, chacun est libre de choisir et de changer de partenaire. Cette liberté est accordée aux les hommes comme aux femmes. L'acte sexuel est vu par Orou comme « *un plaisir innocent auquel nature, la souveraine maîtresse, nous invite tous* » (p54). Aucun interdit moral ne semble peser dessus.

Cette vision réactive le mythe de la « *nouvelle Cythère* » .

#### Rappel sur le mythe de la nouvelle Cythère :

C'est Bougainville lui-même qui a trouvé la périphrase « île de Cythère » pour désigner Tahiti. L'expression est immédiatement compréhensible par les lecteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle imprégnés de culture antique. Elle renvoie à la mythologie grecque : Cythère est une île grecque où se trouvait un sanctuaire dédié à Aphrodite (la Vénus des romains) ; la légende voulait que ce soit en ce lieu qu'était apparue la déesse de l'amour sortant des eaux. Dans le langage poétique classique, Cythère est devenue une île enchantée consacrée aux amours ; de nombreuses expressions attestent l'actualisation de ce mythe : par exemple, *voyager à Cythère* signifie « se livrer aux plaisirs de l'amour » (cf aussi le célèbre tableau de Watteau, *L'embarquement pour l'île de Cythère* teinté d'une certaine nostalgie et dont on ne sait si les personnages peints sont en partance pour l'île ou de retour.). Appeler Tahiti *l'île de Cythère*, c'est faire se rencontrer le mythe antique et le mythe du bon sauvage afin d'exalter la beauté et la liberté du corps nu, dépouillé de la culpabilité judéo-chrétienne qui pèse sur la sexualité. Dans la mythologie antique l'homme n'est pas perverti dès sa naissance par le péché originel ; le sauvage semble incarner cette nature innocente de l'homme. Commerson, le médecin compagnon de voyage de Bougainville, est le premier à diffuser le mythe en explicitant le parallèle métaphorique: « *ils ne reconnaissent d'autres Dieux que l'Amour. Tous les jours lui sont consacrés, toute l'isle est son temple, toutes les femmes en sont les autels, tous les hommes les sacrificateurs.* »

Diderot est intéressé par la liberté sexuelle qui semble régner à Tahiti (il est lui même un libertin), mais il s'approprie ce mythe pour en faire le lieu d'élaboration d'une morale laïque et le miroir contestataire de la société occidentale. Les Tahitiens, à la différence de la civilisation européenne dissocient très nettement la sexualité et le mariage qui est en fait une sorte de concubinage p62 « *le consentement d'habiter dans une même cabane et de coucher dans un même lit* »), on peut considérer qu'il existe un droit civil des tahitiens qui régule le mariage et la garde parentale.

#### I) Un dialogue à visée informative : la liberté sexuelle loi fondamentale dans l'utopie tahitienne

##### 1) Les caractéristiques de l'entretien

Le choix du dialogue permet de rendre plus vivant et plus naturel l'exposé d'Orou présentant le système tahitien. Il s'agit en effet d'un entretien à visée informative mené par l'aumônier qui pose les questions à Orou, ce qui permet, par le jeu de la double énonciation propre au dialogue, de renseigner aussi le lecteur. Ce dernier peut s'identifier à la figure de l'aumônier tout en jouissant d'un sentiment de supériorité sur lui car le personnage n'est pas sans ridicule. L'expression « *j'en suis bien aise* » (12) à l'ouverture de l'extrait dénote une certaine mesquinerie à souhaiter que les tahitiens souffrent des mêmes vices que les occidentaux !

##### 2) Une société utopique : idéaux et valeurs tahitiens

Orou présente les Tahitiens comme dotés de grandes qualités physiques et morales. La société tahitienne se distingue par sa beauté et son courage. Dans sa première tirade, Orou insiste beaucoup sur un portrait idéalisé de son peuple.

✓ Il en appelle au témoignage de son interlocuteur qui a beaucoup voyagé et peut comparer avec d'autres peuples. Le parallélisme à valeur hyperbolique « *autant de beaux hommes et autant de belles femmes* » (114-15) souligne les qualités physiques exceptionnelles des Tahitiens par rapport aux autres pays explorés par l'équipage de Bougainville.

✓ Ces qualités physiques se doublent de qualités morales telle le courage. Orou se montre lui même en exemple : le chiffre « *dix mille* » (116) qui évoque le nombre d'hommes tahitiens robustes est mis en comparaison avec la seule bravoure d'Orou (« *pas un plus brave que moi* » 117).

✓ Deux énumérations permettent de présenter les vertus propres à la société tahitienne : un bon procréateur est un « *jeune homme beau, bien fait, intelligent et laborieux* » (15-6) ; toute la société se reconnaît dans les critères de « *beauté, force, industrie, courage* » (110).

⇒ L'utopie tahitienne se greffe sur le mythe du bon (et du beau) sauvage qui unit qualités physiques et vertus morales.

### 3) Un monde organisé et régulé autour d'une politique nataliste

✓ L'auto-régulation : la sexualité tahitienne s'autorégule naturellement par le désir de chaque femme de mettre au monde un enfant sain et robuste. L'expression « *sans que nous nous en mêlions* » (111) suggère que les jeunes filles choisissent tout naturellement le compagnon qui garantira à leur enfant la meilleure hérédité. Dans le cas contraire, elles assumeront la « *honte* » d'un « *mauvais choix* » (18). La société tahitienne est donc fondée sur une forme d'eugénisme intériorisé.

[Définition : eugénisme, ou eugénique, ensemble des méthodes de sélection des individus et de contrôle des conditions de leur reproduction, applicables à l'Homme et aux animaux, fondées sur des connaissances ou des hypothèses scientifiques génétiques et visant à une amélioration ou à une élimination de ces individus ou de leur descendance.]

La fin du passage énonce la loi générale qui fonde tout le système tahitien : « *le bien général et la satisfaction particulière* ». L'île de Cythère vouée à la fécondité plus qu'aux plaisirs n'est donc pas l'île de la débauche ; elle est l'incarnation d'un système social cohérent où les hommes assouvissent leurs désirs naturels en oeuvrant pour le bien commun : l'organisation sociale, juridique, économique et civique découle de la règle générale de la procréation.

#### ✓ Les lois civiles

En même temps, il existe des lois, comme une sorte de code civil pour réguler le mariage et l'attribution des enfants : le lecteur sait déjà que le mariage dure au minimum « *l'intervalle de deux lunes* » (p63) ; que le seul contrat qui lie les mariés concerne les enfants puisque en cas de séparation, la femme garde les enfants qu'elle avait apportés en dot (« *on partage ceux qui sont nés pendant la cohabitation commune, et l'on compense autant qu'il est possible les mâles par les femelles...* » p63). L'aumônier juste avant ce passage, vient d'apprendre que s'il y a doute sur la reconnaissance en paternité, la mère donne l'enfant à celui qui lui semble le plus apte à être un père valeureux. Dans notre passage, un nouvelle règle apparaît : si la conception a lieu en dehors des liens du mariage, les trois premiers enfants reviennent à la mère, le quatrième au père (121).

Il existe aussi un code pénal, une loi répressive pour les libertins. Au départ, l'aumônier se réjouit comiquement d'apprendre qu'il en existe dans la société tahitienne comme dans la société européenne (11-2). Implicitement, il nourrit l'espoir secret que l'existence paradoxale de ces libertins au sein d'un ordre justement basé sur la liberté sexuelle pourrait être le signe de la faillite de ce système. En fait, deux catégories de libertines sont stigmatisées pour se livrer à des actes sexuels alors qu'elles sont dans l'incapacité de procréer : les femmes stériles (par maladie ou suite à la ménopause 127-28) et les femmes qui ont leurs règles (« *maladie périodique* » 132). Ces femmes doivent alors porter un voile, noir dans le premier cas, gris dans le second. En cas de manquement à la règle, un simple blâme est prévu mais le lecteur apprendra plus tard qu'il existe une peine beaucoup plus lourde, l'exil et même l'esclavage (p76). L'homme qui a des relations intimes avec les femmes voilées de gris ou de noir est aussi un libertin mais Orou ne précise pas la sanction encourue alors (134-35).

#### ✓ Des pratiques courantes exemptes de régulation

Dans la société tahitienne, toutes formes de relations sexuelles sont permises entre adultes consentants : à l'interrogation de l'aumônier qui demande s'il est autorisé que « *un père [couche] avec sa fille, une mère avec son fils, un frère avec sa sœur, un mari avec la femme d'un autre* » (139-41), Orou répond par une question brève « *pourquoi non ?* » (142) qui prouve sa surprise : il perçoit la question comme incongrue puisque à partir du moment où ces pratiques ont bien pour objectif la procréation, elles n'ont même pas à être pointées comme particulières.

## II) La portée de l'utopie : la dénonciation explicite de l'ethnocentrisme et la critique implicite des mœurs européennes

### 1) La médiation de l'aumônier et Orou

Face à la présentation très informée, précise et argumentée d'Orou de l'ordre sexuel tahitien, le timide aumônier ne fait jamais figure de contradicteur. Il se contente de poser des questions brèves et neutres. Dans une de ses répliques, il valide même les propos de son interlocuteur « *je le conçois* » (125). Et lorsqu'en fin de passage, il laisse éclater son indignation, c'est le ridicule qui l'emporte. La violence de son exclamation « *passé pour la fornication ; mais l'inceste, mais l'adultère !* » fait sourire le lecteur en le renvoyant à son leitmotiv précédent « *mais ma religion ! mais mon état* » qui ne l'avait pas empêché de violer son vœu de chasteté. Un tel jeu qui relève à la fois du comique de répétition et du comique de situation discrédite le représentant de la culture occidentale et empêche le lecteur de s'identifier à lui. Les lecteurs ne peuvent qu'être séduits par le système

tahitien, ils y lisent le miroir inversé des mœurs occidentales. Il sont amenés ainsi à réfléchir sur la légitimité du droit social et religieux en manière de régulation sexuelle de leur propre civilisation et à le remettre en cause.

#### 2) Le miroir inversé des mœurs occidentales : l'inceste et l'adultère

L'aumônier a d'autant mieux accepté la liberté d'accouplement qu'il a lui-même cédé aux plaisirs de la chair. Mais il réagit violemment à deux tabous occidentaux : l'adultère et l'inceste dont il dénonce le scandale : « *Passé pour la fornication, mais l'inceste, mais l'adultère !* » (143-44). Mais Orou démontre habilement qu'il ne s'agit que de mots infamants mis artificiellement sur des réalités naturelles lorsqu'il s'agit de relations charnelles librement consenties : s'il comprend les expressions utilisées par l'aumônier « *un père [couche] avec sa fille, une mère avec son fils, un frère avec sa sœur, un mari avec la femme d'un autre* » (139-41), il n'entend rien aux étiquettes occidentales péjoratives posées sur ces réalités « *qu'est-ce que tu veux dire avec tes mots fornication, inceste, adultère ?* » (145). Il met donc très nettement à distance les mots qui font peser un jugement moral sur des actions parfaitement naturelles pour lui s'il n'y a pas violence. Il éclaire ainsi le sous-titre de l'ouvrage : « *Dialogue entre A et B sur l'inconvénient d'attacher des idées morales à certaines actions physiques qui n'en comportent pas* ». La dernière phrase de l'extrait souligne que ces pratiques ne sont entachées d'aucun interdit moral à partir du moment où elles servent les deux fins de la civilisation tahitienne, « *le bien général et l'utilité particulière* » (154).

#### 3) Un pamphlet contre l'ethnocentrisme

La fin du passage marque une tension dans le dialogue entre les deux hommes. Si Orou a affaibli les termes « *fornication, inceste, adultère* » de leur dénotation violente et provocante en les relativisant à l'aune des pratiques tahitiennes, les échanges se durcissent quand même ensuite et virent au pamphlet contre la vanité de la supériorité occidentale.

La réplique de l'aumônier « *des crimes, des crimes énormes pour l'un desquels on brûle dans mon pays* » (147-48) par son caractère hyperbolique (répétition de « *crimes* », doublée de l'image atroce des bûchers purificateurs des « *déviances* » sexuelles) dénonce implicitement le puritanisme européen qui met à mort des êtres humains accusés de ne pas respecter la norme sexuelle (« *crimes énormes* »). Cette accusation est si audacieuse pour l'époque que Diderot feint par l'intermédiaire d'Orou de ne pas être concerné par la cruauté de telles pratiques (« *qu'on brûle ou qu'on ne brûle pas dans ton pays, peu m'importe.* » 149-50), se retranchant derrière le point de vue distancié du tahitien qui ne se reconnaît pas le droit de juger de mœurs qui ne sont pas les siennes.

Mais immédiatement ensuite, de manière totalement explicite, Orou énonce une thèse capitale dans l'œuvre qui ruine toute pensée ethnocentrique avec tous les préjugés et les désirs de puissance abusifs qu'elle véhicule (voir le colonialisme) : « *tu n'accuseras pas les mœurs de l'Europe par celles d'Otaïti, ni par conséquent les mœurs d'Otaïti par celles de ton pays* » (50-52).

#### 4) Une utopie lucide qui décrit pas une société idéale mais confronte deux civilisations

La thèse de Diderot par l'intermédiaire d'Orou se limiterait-elle alors à la formulation explicite de la relativité des mœurs et du respect des différences ? (voir note 1 p74 de l'édition du Livre de poche) ? Ce serait déjà beaucoup mais en fait elle va plus loin puisque Orou dégage une loi générale propre à tous les êtres humains quelque soit leur civilisation : construire une société qui concilie « *le bien général et l'utilité particulière* » (154). Il ne renvoie pas dos à dos les deux systèmes mais conduit à chercher un ordre plus légitime, garantissant mieux bonheur individuel et bonheur collectif par la comparaison des deux morales sexuelles.

Diderot invite son lecteur à toute une réflexion sur la morale sexuelle européenne à travers la découverte de la morale sexuelle tahitienne qu'il a inventée. L'ordre tahitien n'est pas un modèle puisqu'il a ses interdits et ses exclus : les femmes stériles ou qui ont leur règles, les hommes qui les fréquentent malgré leur infécondité. Mais les interdits qui pèsent sur la sexualité occidentale en Europe ne sont-ils pas encore plus nombreux et arbitraires ? Les deux civilisations ont certes pour primat la reproduction : la morale occidentale est dictée par les lois religieuses qui ne conçoivent pas de rapports sexuels en dehors de la reproduction ; même un mari trop amoureux de sa femme est un pécheur. Mais si le matérialiste Diderot rejoint ainsi sur son terrain l'Eglise, c'est pour mieux montrer l'incohérence de la morale chrétienne qui contredit le « *croissez, multipliez* » ordonné par Dieu en multipliant les interdits. Le mariage monogame, le serment de fidélité éternelle, l'obligation de virginité avant le mariage sont autant de limitations des naissances. Le comble est certainement atteint par toutes ces personnes condamnées à la chasteté par l'Eglise : les moines, les religieuses (voir le roman de Diderot *La religieuse*).

⇒ L'utopie perd partiellement chez Diderot son caractère proprement politique puisqu'il ne propose pas de société modèle. En 1772, un discours révolutionnaire explicite est encore prématuré...